

Conseil des ministres du 29 septembre 2004 – La politique publique en faveur des victimes.

La secrétaire d'État aux droits des victimes a présenté une communication sur la nouvelle politique publique en faveur des victimes.

Les dispositifs d'aide aux victimes, certes nombreux, sont trop souvent disparates, complexes et inégalitaires et, pour certains, totalement méconnus. Malgré les nombreuses et incontestables avancées que l'aide aux victimes a connues depuis vingt ans, la secrétaire d'État a souligné l'impérieuse nécessité de mettre en oeuvre une politique globale, cohérente et durable à destination de toutes les victimes, notamment celles qui sont isolées.

Le Gouvernement a défini, en s'appuyant sur les résultats de nombreuses consultations et enquêtes menées auprès des associations, institutions ou personnes intéressées, un plan d'action qui s'organise autour des quatre orientations prioritaires suivantes :

- 1) amélioration de l'accès des victimes au droit,
- 2) octroi de justes réparations,
- 3) développement des droits des victimes aux plans national et international
- 4) renforcement de la solidarité nationale à leur égard.

Ce plan comporte une première série de mesures à développer prioritairement à brève échéance, notamment :

- la création à la fin de cette année d'un portail téléphonique permettant un accueil personnalisé des victimes : " 08 victimes " ;
- un système généralisé d'alerte en cas de disparition inquiétante d'enfant permettant la mobilisation très rapide de la population à travers des messages diffusés dans les médias, radios et télévisions ;
- une réforme visant l'harmonisation des systèmes d'indemnisation des victimes qui sont trop nombreux, complexes et souvent inégalitaires ;
- une série d'enquêtes triennales lancées à partir de 2005 pour mieux connaître la situation des victimes en France et l'organisation de six concertations interrégionales réunissant dans les six prochains mois les acteurs de l'aide aux victimes sur le terrain ;
- un renforcement de la coopération européenne et internationale permettant une réaction rapide en faveur des victimes de catastrophes partout dans le monde.

(Source : La Documentation française)
